



MAEC système

Mesure Agro-Environnementale et Climatique

Élevages herbivores



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LANDES

OBJECTIFS : _____ Accompagner les éleveurs qui :

- . développent les surfaces en herbe pour améliorer leur autonomie fourragère
- . réduisent les charges d'intrants pour diminuer l'impact sur l'environnement.

MONTANT DES AIDES : _____ L'aide à l'hectare varie de 177 € à 233 €/ha, pour un plafond de 7 000 € à 10 000 € selon le niveau d'engagement.

DURÉE : _____ L'engagement dure 5 ans. Il se déclare lors de votre dossier PAC.

CAHIER DES CHARGES :

Cette MAEC engage les éleveurs à respecter pendant 5 années le cahier des charges suivant :

- . engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation
- . réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation par la Chambre d'agriculture des Landes
- . réaliser une formation à suivre au cours des 2 premières années d'engagement.

		Niveau 2 (177 €/ha)	Niveau 3 (233 €/ha)
Dès année 1	Chargement maximal (UGB/ha de SFP)	1.8	1.6
	Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur	90 % Prairies Permanentes (PP) 90 % Prairies Permanentes (PT)	
	Part minimale de PP dans la SAU	20 %	30 %
	Equilibre de la fertilisation azotée sur TA et PP	Base Plan Prévisionnel Fumure	
	Limiter apports fertilisants azotés minéraux		50 kg/ha/an sur 90 % PP et PT
Dès année 2	Ne pas dépasser l'IFT herbicide & hors herbicide de référence (décroissant)		
Dès année 3	Part minimale de surfaces en herbe dans la SAU	57 %	60 %
	Part maximale en maïs ensilage dans la SFP de l'exploitation	30 %	28 %
	Niveau maximal annuel d'achats de concentrés	800 kg/UGB bovine/équine 1000 kg/UGB ovine 1600 kg/UGB caprine	

Si vous respectez déjà les critères du cahier des charges, ou pensez les atteindre en cours d'engagement, contactez la Chambre d'agriculture pour réaliser votre diagnostic préalable.

La Chambre d'agriculture accompagne gratuitement tous les éleveurs intéressés par ce dispositif, jusqu'à leur engagement effectif dans la MAEC.



Contact : Margaux Goyenette
conseillère bovins viande et ovins
Pôle élevage - Chambre d'agriculture des Landes
05 58 85 45 25



mars 2024